



L'an deux mille vingt-cinq, et le 15 Janvier 2025, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents : Mesdames LOPEZ Chantal, GROUSSET Emilie, LABROUSSE Marlène, ROUSSET Agnès - PAILLES Séverine - Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric, DE BARROS Claudy.

Procuration : Monsieur SOULIE Christophe donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel, Madame GALZY Isabelle donne procuration à Madame GROUSSET Emilie

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Chantal

002/2025 Sollicitation d'une aide financière Hérault Energies

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les statuts d'Hérault Energies,

Vu la délibération d'Hérault Energies relative au guide des aides

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil municipal de lancer un programme de rénovation énergétique des bâtiments : Réfection et isolation de la toiture salle des fêtes et des sports, des murs, des menuiseries extérieures ainsi que l'installation d'une VMC pour un montant sur l'énergie d'environ 449 386.60 € HT

Considérant que les membres du Conseil municipal ont le projet de Réfection et isolation de la toiture salle des fêtes et des sports, des murs, des menuiseries extérieures ainsi que l'installation d'une VMC pour un montant sur l'énergie d'environ 262 224.15 € HT

Considérant que ces rénovations permettraient à terme de réaliser d'importantes économies d'énergie sur les bâtiments et donc une économie financière significative de fonctionnement.

Considérant que ce projet entre dans le cadre des actions éligibles aux aides financières du Syndicat Hérault Energies.

Considérant que les travaux s'élèvent à la somme de 449 386,00 € HT dont 262 304,15 € HT de rénovation énergétique et qu'il y aurait lieu de l'autoriser à cet effet à demander une aide complémentaire auprès d'Hérault Energies.

En effet, l'Etat (DSIL/DETR et Fonds vert), la Communauté de Communes et Hérault Energies ont répondu favorablement à nos demandes.

Au vu du coût plus élevé, passant de 82 870,00 € à 262 304,15 € HT relatif aux travaux de rénovation énergétique, il propose le financement ci-dessous et demande au Conseil de bien vouloir donner son avis.

	Montant	Taux subvention
DSIL/DETR	63934	14,23 %
Fonds vert	130 374,80	29,01 %
Hérault Energies	35 000	7,79%
Hérault Energies	50 000	11,13 %
Communauté Avant Monts	57 346,50	12,84 %
Commune GABIAN	112 346,50	25 %
Total	449 386	100 %

Il demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la nécessité de procéder à Réfection et isolation de la toiture salle des fêtes et des sports, des murs, des menuiseries extérieures ainsi que l'installation d'une VMC

SOLLICITE d'Hérault Energies une subvention complémentaire de 50 000 € pour aider au financement des travaux.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document technique, administratif ou financier pour permettre le bon déroulement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme



Le Maire,
Francis BOUTES